Notre Projet

∴

NOUVEAU DEROULEMENT DE CARRIERE PROPOSÉ PAR UNSA RATP *Nouveau*

Avancement Échelon

↓

Automatique tous les 2 ans

+

Avancement Carrière, mérite

↓

5% automatique tous les 5 ans
(si aucun avancement obtenu depuis le dernier avancement)

↑

EAP obligatoire basé sur des critères factuels liés à l'avancement :
Ponctualité, Qualité du travail
(plaintes voyageurs, SI, etc)

↑

Chaque agent sera proposable tous les 2 ans :

- ***Métier de base ⇨ 5% à 8% du salaire***
- ***Métier développement ⇨ 8% à 12% du salaire***

« UNSA RATP UN JOUR, UNSA RATP TOUJOURS »